



No de résolution
ou annotation

173-21/12

Province de Québec
Municipalité de Chichester

Séance extraordinaire du Conseil Municipal de Chichester tenue le 13 décembre 2021 à 19h00, au bureau municipal au 75, rue Notre-Dame, Chapeau, Québec; pour l'adoption du budget municipal pour l'année 2022.

À laquelle étaient présents, son Honneur le maire Donald Gagnon et les conseillers Neil Maloney, Corey Bissonnette, Chrissy Ann Payne, Louis Schryer, Jacques Fleury et Dustin Denault.

La Directrice générale, Alicia Jones, est présente.

1. Ouverture de la séance

Maire Gagnon souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

2. Déclaration de conflit (si applicable)

Aucune.

3. Acceptation de l'ordre du jour

Proposé par Louis Schryer d'accepter l'ordre du jour tel que présenté et amendé.
Adopté

4. Présentation du Budget

Le maire Donald Gagnon lit et explique le budget.

Les dépenses totales pour le budget 2022 sont au montant de 1 133 602 \$ avec le taux de taxes général à réduire à 0,70/100 \$ d'évaluation; les taxes de services resteront les mêmes à 185 \$ pour la sécurité incendie et 199 \$ pour la gestion des matières résiduelles ; et le taux d'intérêt combiné de 18 % demeure le même.

DÉPENSES

Administration générale	232 838
Sécurité publique	112 816
Transport voirie	240 302
Santé environnementale	120 396
Urbanisme	49 734
Activités récréatives et culturelles	14 400
Coûts de financement	7 000
Dépenses en immobilisations	356 116
TOTAL	1 133 602

REVENUS

Taxes foncières	366 283
Taxes sur les services	124 800
Subventions tenant lieu de taxes	46 675
Transferts	448 945
Autres services	9 700
Intérêt	6 700
Autres revenus	58 500
Affectation du surplus	57 749
TOTAL	1 133 602



No de résolution
ou annotation

5. Questions des membres du Conseil

Aucune.

6. Adoption du budget 2022

174-21/12

Proposé par Chrissy Ann Payne et résolu à l'unanimité que le budget 2022 soit approuvé.

Adopté à l'unanimité

7. Questions par le public

Aucune.

8. Clôture de la séance

175-21/12

Proposé par Louis Schryer que la séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2022 soit levée 19h10.

Adopté



Directrice générale / secrétaire-trésorière



Maire

Je, Donald Gagnon, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

La version française est la version officielle - The French version is the official version